



LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR UNE VENTE

• INFORMATIONS PERSONNELLES

- questionnaire d'Etat-civil dûment complété.
- Copie de vos pièces d'identités.
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois.

Si le vendeur est une société :

- Copie des statuts à jour certifiée conforme.
- K-Bis.
- Pièce d'identité du représentant, coordonnées et pouvoirs.

• INFORMATIONS FINANCIERES

- Votre RIB.
- Dernier avis de taxe foncière du bien vendu.
- Si le bien est hypothéqué : références du prêt, tableau d'amortissement et coordonnées de votre conseiller financier.

• CONCERNANT LE BIEN VENDU

- Titre de propriété.
- Dossier de diagnostics techniques établi par un professionnel agréé (termites, amiante, plomb, installation électrique, gaz, DPE, certificat Loi Carrez...).
- Copie des contrats en cours (alarme...).
- Procès-verbal de bornage et plan de bornage.
- Contrôle de l'assainissement si nécessaire (se rapprocher de la Mairie)

En cas de division : Document d'arpentage + plan de bornage.

Déclaration préalable de division + certificat de non opposition / permis d'aménager.

Si le bien est loué :

- Copie du bail + 3 dernières quittances de loyer.
- Copie de la lettre de congé, le cas échéant.

Si le bien est dans un lotissement :

- Règlement et cahier des charges du lotissement.
- Coordonnées du président de l'association syndicale.

- 3 derniers PV d'AG + Appel de cotisation.

Pour les constructions de moins de 10 ans :

- Permis de construire.
- Déclaration d'achèvement des travaux et conformité.
- Assurance dommage-ouvrage/décennale des entreprises
- Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

Pour les biens en copropriété :

- Etat descriptif de division – Règlement de copropriété et tous les modificatifs éventuels.
- Coordonnées du syndic de copropriété.
- 3 derniers procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires.
- Dernier appel de charges.
- Plans des lots vendus.

Merci de compléter le questionnaire ci-après.

Informations tarifaires :

Etablissement d'une procuration pour vendre : 80 euros TTC

Frais restant à la charge du vendeur : diagnostics immobiliers établis par le diagnostiqueur, pré-état daté et état daté délivrés par le syndic, copie de plans et copie d'actes délivrés par le notaire détenteur des originaux ou par le service de la publicité foncière